
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

20 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Hazée, Lenzini et Mme Simonet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 44, alinéa 2, du projet de décret relatif aux implantations commerciales, le mot « détermine » est remplacé par les mots « établit et définit ».

JUSTIFICATION

Il convient que le Gouvernement ne se limite pas à désigner l'outil d'aide à la décision, mais qu'il l'établisse et le définisse.

Le mot « détermine » retenu par le projet de décret pouvait prêter à équivoque.

S. HAZÉE

M. LENZINI

M.-D. SIMONET